

Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information (1994 : Tunis, Tunisie). *La législation archivistique pour le développement du système national d'information / Archives nationales de Tunisie, Tunis, Hôtel Diplomat, 10-13 mai 1994.* [Ottawa] : Banque internationale d'information sur les États francophones, 1996. 2 v.

Jean Maurice Demers

Volume 43, Number 4, October–December 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032988ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032988ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Demers, J. M. (1997). Review of [Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information (1994 : Tunis, Tunisie). *La législation archivistique pour le développement du système national d'information / Archives nationales de Tunisie, Tunis, Hôtel Diplomat, 10-13 mai 1994.* [Ottawa] : Banque internationale d'information sur les États francophones, 1996. 2 v.] *Documentation et bibliothèques*, 43(4), 211–212.  
<https://doi.org/10.7202/1032988ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Il s'agit d'un ouvrage convaincant, à portée théorique et pratique, susceptible d'être utilisé autant pour la sensibilisation aux concepts de formation à l'usage de l'information que dans le cadre d'ateliers pédagogiques visant à mettre en place une politique globale au niveau de l'école et à la traduire en formation adaptée aux différents degrés et programmes d'études. Il donne une bonne idée de l'état de la formation aux habiletés informationnelles, de recherches menées dans ce domaine et de l'importance qu'on lui accorde au Royaume Uni. Il incorpore également certains éléments de l'approche américaine développée par Eisenberg et Berkowitz (*Information problem solving, the big six approach to library and information skills instruction*, Norwood, NJ : Ablex Publishing, 1990) et réfère à la liste de discussion BigSix créée autour de cette approche. Toutefois il ne mentionne pas le modèle élaboré par Carol C. Kuhlthau, pourtant basé sur un important corpus de recherche (*Seeking meaning : a process approach to library and information services*, Norwood, NJ : Ablex Pub. Corp., 1993).

Paulette Bernhard  
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information  
Université de Montréal

---

*Colloque international sur la législation archivistique pour le développement du système national d'information (1994: Tunis, Tunisie). La législation archivistique pour le développement du système national d'information / Archives nationales de Tunisie, Tunis, Hôtel Diplomat, 10-13 mai 1994. [Ottawa]: Banque internationale d'information sur les États francophones, 1996. 2 v.*

---

Du 10 au 13 mai 1994, les Archives nationales de Tunisie et quelques organisations internationales accueilleraient un colloque réunissant des responsables d'archives nationales de 34 pays ainsi qu'un grand nombre d'experts. Les participants y étudiaient différents objectifs, vers lesquels devrait tendre toute législation archivistique, en gardant à l'esprit que les services d'archives sont l'une des parties essentielles d'un système national d'information comprenant aussi les

bibliothèques et les autres services de documentation spécialisée.

Ce colloque s'inscrivait dans un environnement favorable mis en place à divers niveaux au cours des années précédentes. Au Québec, de 1989 à 1991, l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal avait conduit une étude comparative des législations nationales d'archives d'une quarantaine de pays. Au niveau international, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) avait activement «*appuyé le développement des systèmes nationaux d'information dans les pays du Sud, et reconnu à cet égard la spécificité de diverses composantes d'institutions dont les services nationaux d'archives*» (I, 14). De même, le Programme général d'information (PGI) de l'UNESCO s'était-il donné pour mandat «*d'encourager les États membres à adopter des politiques de l'information, à les doter de textes juridiques adéquats et suffisamment fortes [sic] en tenant compte des aspects juridiques et éthiques de l'accès à l'information.*» (II, 16)

En 1996, la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) nous livrait la somme des réflexions du colloque de Tunis en deux magnifiques volumes offerts en coffret et dont la présentation intellectuelle et matérielle très soignée lui fait honneur. Pour bien circonscrire le contenu de l'ouvrage, rappelons que la législation archivistique «*porte sur la définition des archives et des organismes chargés de leur gestion, sur les relations entre l'administration et les archives, sur la gestion et la communication des documents d'archives, et enfin sur les pénalités prévues à l'encontre de ceux qui enfreignent la législation relative aux archives.*» (II, 5)

Il est habituel de reproduire dans les actes d'un colloque les textes des conférences prononcées par les participants. Mais il faut saluer l'initiative de publier intégralement 69 textes juridiques (lois, décrets, arrêtés ou ordonnances) qui forment à eux seuls un volume distinct et qui reflètent l'expérience de 28 États (21 en Afrique, 4 en Amérique, 2 en Europe et 1 en Asie). Tous ces documents sont en français, à l'exception d'une loi et d'une ordonnance en anglais et d'un décret en

portugais. Mieux encore, une section du premier volume consacré aux actes du colloque, intitulée *Rapports nationaux* (I, 43-99), brosse un tableau sommaire de l'évolution de la législation de onze États. Cette compilation et ces commentaires intéresseront tout archiviste conscient de l'influence de l'encadrement juridique sur la pratique de sa discipline.

En plus des discours de circonstances tenus en ouverture et en clôture de la rencontre, le premier volume de la publication regroupe les textes des neuf conférences qui constituaient le cœur du Colloque de Tunis. En conférence inaugurale, d'abord, S. M'Baye présente les résultats d'une enquête qui révèle «*la situation très variable entre les pays francophones en matière de législation archivistique ainsi que les résultats inégaux entraînés en partie par cette situation*» (I, 173). Quant aux autres conférences, leur titre reflétant toujours clairement leur contenu, on nous permettra de les citer textuellement: *Champ d'application de la législation: les documents, les organismes et les personnes visées* (C. Couture et M. Lajeunesse); *Les services d'archives: autorité et compétences* (M. Fakhfakh); *L'Accès aux archives: droits et libertés, communicabilité [sic], contexte administratif, autres lois pertinentes; du secret d'État à la transparence administrative; la communication des documents* (M.-P. Arnaud); *Présentation du programme «Mémoire du monde» de l'UNESCO* (W. Löhner); *Valeur probante des archives: nouveaux supports, transferts de supports et reproduction* (J. Pieyns); *Condition d'application de la législation: ressources* (R. G. Sonnet-Azizé); et *Archivistique et droit comparé* (N. Djerad). Toutes ces conférences ont été brillamment résumées dans un rapport général (I, 173).

La publication des résultats d'un colloque comme celui de Tunis est un baromètre fiable de l'évolution de la réflexion internationale dans une matière donnée. On peut donc aujourd'hui affirmer avec assurance que l'encadrement législatif de la gestion des archives est devenu l'un des moteurs essentiels de la mise en place ou du développement de tout système national d'information. Cette importance a d'ailleurs été reconnue lors du XIII<sup>e</sup> Congrès international des

archives, tenu du 2 au 7 septembre 1996 à Beijing: la communication principale de la deuxième session plénière portait sur l'évolution des bases législatives qui régissent les archives. Les actes du Colloque de Tunis arrivent donc à point nommé pour susciter ou pour soutenir la réflexion puisque, comme le signalait le président du Conseil international des archives, «[ce] thème vise droit au cœur du rôle des archives et du cadre législatif indispensable à l'accomplissement de leur mission» (1, 22). Comme outil de référence sur le contexte législatif de l'archivistique, cette publication mérite sa place dans la bibliothèque de toute personne intéressée à la gestion des archives en particulier et de l'information en général.

### Jean Maurice Demers

Direction des systèmes et technologies de l'information  
Archives nationales du Québec

---

Lavigne, Nicole. **Organiser et exploiter les dossiers documentaires**. Montréal: Les Éditions ASTED, 1996. 99 p.

---

Les entreprises et les sociétés accumulent souvent des documents éphémères qui contiennent des informations précieuses et uniques, difficiles à trouver si elles ne sont pas traitées selon des règles précises. Les documents que renferment les dossiers documentaires permettent souvent de faire le point sur des sujets d'actualité et servent d'outil pédagogique et de recherche. Un dossier bien organisé se consulte bien et contribue à la diffusion du savoir.

Un centre de documentation qui prévoit ajouter des dossiers documentaires à sa collection doit d'abord déterminer le type de documents et de dossiers à conserver en tenant compte des besoins du milieu. L'auteure insiste sur l'importance de se munir d'une politique d'acquisition et d'une procédure de traitement de la documentation. Une méthode de conservation cohérente permet l'accessibilité aux informations. Les documents éphémères doivent être conservés d'après des critères d'évaluation. L'utilité des dossiers documentaires varie en fonction de la pertinence des pièces qu'ils renferment et de la facilité de repérage.

Le présent guide procure des conseils utiles au lecteur, entre autres, sur le stockage des dossiers, sur le système de prêt et sur l'indexation. Dans ce dernier cas, Mme Lavigne propose les vedettes-matière de Laval et les thésaurus afin d'établir les vedettes d'autorité. Une mise à jour régulière des dossiers doit être effectuée car elle permet, par le fait même, de procéder à l'élagage ou à l'ajout de nouveaux documents. Il est important d'établir une procédure de classement permettant un repérage et une consultation aisée. Un chapitre est consacré à l'informatisation de la collection des dossiers documentaires. L'auteure présente des exemples de modules d'acquisition, de registre de dossiers, de statistiques et de rapports de la gestion de la collection. Enfin, le guide de Nicole Lavigne est accompagné d'un glossaire, d'un index des sujets, d'une bibliographie ainsi que d'annexes.

Le guide de Nicole Lavigne constitue un outil de base complet et fort utile pour l'établissement qui désire établir une collection de dossiers documentaires. À chacun d'adapter les nombreux exemples ainsi que les conseils pratiques d'organisation et d'exploitation d'une telle collection selon les besoins du milieu.

### Régine Francoeur

Musée d'art contemporain de Montréal

---

Fitch, Leslie. **Dividende: the value of public libraries in Canada**. Researched by Jody Warner. Written by Leslie Fitch and Jody Warner. [Toronto]: Book and Periodical Council [1997]. 42p.

---

Cette brochure aurait pu devenir un instrument fort utile pour tous les bibliothécaires qui veulent convaincre leurs dirigeants municipaux d'accorder les ressources essentielles au développement de leur bibliothèque publique. Mais il se trouve que, malgré le titre qu'elles ont donné à leur document, les auteures ignorent complètement que le Canada inclut [encore] le Québec. Aucune mention, aucune citation [pourtant elles ne manquent pas], aucune référence dans une bibliographie de douze pages qui répertorie

des publications canadiennes, américaines, même australiennes. Oh si, une ligne fait allusion, page 2, à la Bibliothèque de Ville de Laval.

Il aurait pourtant suffi de faire appel à nos collègues du ministère de la Culture pour recevoir une abondante documentation sur les bibliothèques publiques du Québec. Au surplus, Statistique/Canada publie des tableaux comparatifs très précis qui incluent même le Québec.

Quitte à traduire les textes, cette brochure peut rendre des services à ceux qui veulent démontrer aux autorités municipales l'utilité, voire les bienfaits qu'une bibliothèque municipale peut rendre au sein d'une collectivité. Rappelant, citations à l'appui, qu'une bibliothèque publique participe au développement économique d'une municipalité, qu'elle contribue à l'essor de sa vie culturelle, qu'elle constitue un puissant levier pour soutenir l'évolution de la vie démocratique dans une société, les auteurs insistent avec raison sur le rôle des bibliothèques publiques dans le processus d'alphabétisation et sur l'accessibilité des citoyens aux autoroutes de l'information grâce à une familiarisation avec les nouvelles technologies.

Publiée avec la collaboration de plusieurs associations et organismes canadiens, dont la Bibliothèque nationale du Canada, cette brochure constitue un plaidoyer intéressant en faveur de la bibliothèque publique.

Jean-Rémi Brault  
Abercorn

---

Blasselle, Bruno. **À pleines pages. Histoire du livre**. Volume I. [Paris]: Gallimard, [1997] 160p. ill., cartes, fac-similés, planches. (Collection Découvertes Gallimard, Histoire)

---

Les lecteurs ne devraient pas s'attendre à trouver dans cet ouvrage les savantes considérations que nous offrent des publications à caractère universitaire comme celui, par exemple, de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin (*L'apparition du livre*) ou celui de Henri Labarre (*Histoire du livre*). Ces lecteurs trouveront dans